

## Qu'est-ce que la bienveillance de l'Ecole ?

Entendons-nous bien : il s'agit de la bienveillance à l'égard des élèves (et de leurs parents qui sont des électeurs potentiels) ; en effet, la bienveillance à l'égard des personnels de l'Education Nationale ne s'exerce qu'une fois dans l'année, lors de la rentrée, quand les profs et ceux qui les aident à faire leur métier d'éducation, d'instruction et de formation des jeunes gens vivant sur le territoire national sont encensés par le ministre en place qui ne redoute qu'une chose : qu'un coup de sang des dits profs ce jour-là ne permette pas de mettre un adulte compétent, sinon qualifié, en face de chaque division des lycées et collèges de notre beau pays.

Mais le reste du temps ...

Qu'en est-il donc de la « bienveillance » envers les élèves ?

Un seul exemple.

Dans l'application de l'état d'urgence, voilà-il pas que les services *ad hoc* viennent d'arrêter un groupe de candidats au djihadisme terroriste et kamikaze. Parmi eux, une jeune Sara de 16 printemps, déscolarisée selon la presse.

A 16 ans révolus et sortie du système scolaire sans diplôme, Sara est une jeune personne au profil de « décrocheuse ». Cependant, elle avait, semble-t-il, choisi sa voie que malheureusement l'orientation scolaire ne propose pas encore : le veuvage ! Et pas n'importe lequel, celui lié au martyr sanglant (pas seulement pour lui) d'un fou de dieu !

Cette orientation « gothique » n'a pas encore été imaginée par les énarques de seconde qualité qui élaborent les « réformes » du collège et/ou du lycée qu'ils offrent, clef en main, à chaque nouveau ou nouvelle locataire du 110 de la rue de Grenelle.

La maman éplorée de Sara affirme, devant les caméras de la télé, tout en se camouflant sous le capuchon de sa parka, que sa fille « est innocente ».

Mais elle, l'est-elle ? Comment se fait-il qu'elle n'est pas répondu aux (nombreux) coups de téléphone puis aux (non moins nombreuses) LRAR que l'établissement puis le rectorat n'ont pas manqué de lui envoyer pour s'enquérir de l'absence continue de Sara ?

Cette maman s'est soustraite à la loi de l'obligation scolaire qui lui enjoint de scolariser ses enfants.

Mais l'Education nationale tout autant, qui, par ses appels téléphoniques et ses LRAR sans effet, se dispense d'une démarche efficace pour scolariser **TOUS** les enfants et adolescents de 6 à 16 ans, avec ou sans papiers, vivant sur le territoire national, métropolitain et ultra marin.

La loi prévoit le CDDF, Conseil des Droits et Devoirs des Familles, pour lutter, entre autre, contre l'absentéisme scolaire première étape du décrochage. Pour ne pas faire de vague, et parce que l'absence d'enfants et d'adolescents turbulents l'arrange, l'Education Nationale se refuse à recourir au CDDF.

Messieurs les énarques de seconde zone, à vos claviers ! Elaborez-nous le cursus scolaire (pas vraiment laïque) du veuvage pour la cause des dieux ! Une orientation scolaire qui ne doit pas être exclusivement réservée aux jeunes filles. Grâce aux dieux (encore eux !) le mariage pour tous offre des perspective d'avenir !

Le SNCA e.i.L. Convergence et la Fédération e.i.L. Convergence poseront aux candidats à la Présidence de la République la question suivante :

« Avez-vous, oui ou non, l'intention de faire appliquer la loi de 2007 instituant le recours au CDDF, pour mettre un terme à l'absentéisme scolaire ? »

L'espace et le temps de l'Ecole permettent seuls l'acquisition de la culture qui terrasse l'Infâme. Pourquoi faire en sorte que certains en soient exclus ?

La véritable bienveillance à l'égard des élèves et futurs citoyens refuse toute exclusion.